



## **Communiqué de l'AECSE (Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Éducation)**

Le conseil d'Administration de l'Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Éducation tient à indiquer clairement qu'il partage la conviction, assez largement exprimée par ailleurs ces dernières semaines, que les mesures récemment proposées concernant la modification des statuts des enseignants-chercheurs et la masterisation de la formation des enseignants du primaire et du secondaire constituent des évolutions inquiétantes et préjudiciables à l'avenir du service public d'enseignement et de recherche dans notre pays.

-S'agissant de la masterisation de la formation des enseignants, l'AECSE émet des réserves sérieuses concernant la possibilité d'articuler effectivement préparation aux concours, formation universitaire et formation professionnelle dans un même temps sans que l'une ne prenne le pas sur les autres. La réforme de la formation des enseignants nécessite réflexion et concertation, si elle veut s'inscrire dans une véritable perspective de professionnalisation reposant sur une prise en compte effective du métier réel, de ses contraintes et ses conditions d'exercice actuelles (nous avons eu l'occasion d'exprimer nos propositions dans un communiqué paru le 3 septembre 2008).

A tout le moins, le contexte précipité de la mise en place de cette réforme ne permet pas aux différents interlocuteurs d'entrer dans une logique de construction d'un projet commun. Bien au contraire, il crée dans les établissements des tensions dommageables à cette construction, à la collaboration souhaitable entre les composantes, à la prise en compte des besoins des futurs enseignants. Les incertitudes qui planent sur le devenir des personnels actuellement chargés dans les IUFM de la formation des maîtres s'ajoutent aux autres questions non résolues qui engendrent toutes sortes de difficultés. La mise en concurrence des établissements, des composantes, des disciplines, épuise les forces vives de l'université au lieu de les faire travailler ensemble au développement de l'enseignement et de la recherche, enjeux fondamentaux pour notre pays. Les incertitudes qui pèsent globalement sur le devenir de l'université exacerbent des craintes relatives à la place de chacun des domaines de savoirs dans la formation des enseignants, Conseillers Principaux d'Éducation, Professeurs documentalistes etc... L'AECSE tient à rappeler l'importance des savoirs adossés à la recherche en éducation pour une formation digne de ce nom pour les professionnels de l'éducation, importance traduite dans les programmes de formation des enseignants dans les autres pays.

L'absence de pilotage national de cette réforme de la formation des enseignants associée à la mise en œuvre de la LRU compromet l'idée même de service public d'enseignement, jusque là garant d'une cohérence nationale dans le recrutement, la formation et l'exercice du métier d'enseignant. Nous nous étonnons d'ailleurs de voir rester sans suite l'important travail de concertation mis en œuvre par la CPU et la CDIUFM (travail auquel nous nous sommes associés) et notamment destiné à faire émerger des scénarii de masters susceptibles d'être proposés aux établissements.

Dans les établissements, la situation met de surcroît les universitaires dans l'incapacité de répondre aux inquiétudes et aux questions des jeunes qui souhaitent se diriger vers les carrières de l'enseignement.

-D'autre part, s'agissant des statuts des enseignants-chercheurs, nous pensons que l'évaluation de leurs activités est une démarche légitime et utile au développement des compétences et des pratiques de l'enseignement supérieur. Elle ne constitue d'ailleurs pas une nouveauté. L'évaluation des activités de recherche suppose, en préalable, une réelle connaissance des caractéristiques de chaque milieu scientifique par les évaluateurs et nous semble devoir néanmoins reposer sur les principes suivants :

- un principe d'affichage explicite des critères qui président à la composition des commissions de l'AERES et des critères et méthodes d'instruction et de classement des publications ;
- un principe de représentativité des différentes facettes de chaque section du CNU dans les commissions d'évaluation ;
- un principe de pluralité des critères mobilisés pour évaluer qui a pour enjeu l'évaluation de la qualité scientifique tout autant que celle de l'influence intellectuelle.
- un principe d'évaluation reposant sur la recherche de qualité des publications et qui ne doit pas être confondu avec une seule recherche de visibilité de celles-ci;
- la présence de critères quantitatifs ordonnés autour de critères qualitatifs
- la mise en place d'une instance de recours permettant d'envisager la contestation des classements réalisés par l'AERES.

L'AECSE s'interroge sur les modalités d'évaluation des diverses autres missions des universitaires détaillées par le texte du décret et qui restent extrêmement floues. Nous entendons par là la mission d'enseignement mais également toutes les autres activités associées aux deux activités principales (enseignement et recherche) : aide à l'insertion des étudiants, relation avec les entreprises, pilotage des équipes de recherche etc., ainsi que d'autres qui ne sont pas même mentionnées (par exemple l'implication actuellement effective dans la VAE).

L'AECSE considère que la modulation des services décrite dans le projet de décret repose de façon dangereuse sur l'idée que seule l'activité de recherche est valorisée puisque celle-ci sert de critère exclusif pour définir le nombre d'heures d'enseignement dépendant de l'investissement dans la recherche et lui-même mesuré par certaines formes de valorisation de la recherche. Les enseignants-chercheurs sont extrêmement attachés à leur activité de recherche, et des effets pervers sont donc prévisibles qui seraient extrêmement néfastes au fonctionnement des universités : par exemple le désinvestissement des activités d'enseignement de la part des enseignants-chercheurs, le désinvestissement d'activités de pilotage ou d'animation des dispositifs d'enseignement et de recherche et plus globalement de toute une série d'investissement lié au collectif et nécessaire au fonctionnement de l'institution...

La communauté des enseignants-chercheurs de sciences de l'éducation pense que la modulation des services peut, par ailleurs, conduire à un cloisonnement, voire une division du travail entre enseignement et recherche qui remettrait en cause l'un des principes de fonctionnement de l'université, et entraînerait une potentielle « secondarisation » de l'enseignement universitaire alors déconnecté de la dynamique de la recherche.

Enfin, le texte laisse par ailleurs la porte ouverte à des disparités locales considérables dans l'organisation des services individuels et laisse les individus sans recours en cas de décisions locales arbitraires qu'une charte de bonne conduite ne suffira pas à éviter. Il est source d'inégalités dans les conditions d'exercice de l'activité, la définition et les conditions d'évaluation professionnelle.

L'AECSE récuse la précipitation qui prévaut aujourd'hui dans la mise en œuvre de mesures qui devraient, dans l'intérêt de toute la population française et non pas seulement des milieux universitaires, être co-produites avec les milieux professionnels et scientifiques concernés, et requièrent un temps de réflexion et de débats à la hauteur des défis qui seront ceux de l'enseignement supérieur et de la formation des enseignants du primaire et du secondaire de demain. Elle se fait le relais du malaise grandissant qui s'exprime parmi les enseignants-chercheurs, tous les personnels de l'université française et les étudiants et leurs interrogations profondes concernant l'avenir du service public d'enseignement et de recherche.

Par conséquent, elle appelle au retrait du décret modifiant les statuts des enseignants-chercheurs, à différer de manière significative la construction des masters enseignants et à ouvrir une large discussion sur les conséquences de la LRU.

16 février 2009

